

Le Quinze Décembre Deux Mil Vingt et Un à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Adjoint.

Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Elisabeth JOSSE, M. Pierre BROSSARD, Mme Delphine LEREVEREND (en visio), M. Joël HISLEN, Mme Cécile GERBEAULT (arrivée à 20 h 36), M. Alban BEAUZON.

POUVOIRS : Mme Marie-Claire RANVIER à Mme Delphine LEREVEREND
Mme Barbara NOVAK à Mme Cécile GERBEAULT

ABSENTE : Mme Angélique FAURE

Monsieur Jean-Paul LAMBOURG est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des 12 membres votants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

CHOIX DU TITULAIRE –

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES VESTIAIRES DE FOOTBALL

L'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux des vestiaires de football a été mis en ligne le 1^{er} octobre 2021 sur la plateforme "Territoires Numériques" pour un dépôt des offres le 05 novembre 2021 à 12 h 00.

6 offres ont été déposées dans les délais :

- BAROIN – CHATEAU CHINON : 33 500.00 € HT (+ coordination SSI : 1 200.00 € HT)
- BONDONET – CHANTENAY SAINT IMBERT : 28 322.00 € HT (pas de chiffrage coordination SSI)
- HAPTOMAI – FUISSEY : 44 200.00 € HT (coordination SSI comprise dans l'offre)
- RAYMOND-KNEIPER – BEAULON : 27 880.00 € HT (+ coordination SSI : 2 500.00 € HT)
- ROUYER – VAUMAS : 27 540.00 € HT (+ coordination SSI : 600.00 € HT)
- TEMPLE – SAINT PEREUSE : 32 300 € HT (+ coordination SSI : 1 700.00 € HT)

L'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 novembre 2021.

Compte tenu des critères de pondération, 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique des prestations, l'offre de Monsieur ROUYER a été classée 1^{ère}. La commission propose donc de retenir ce bureau d'architecte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 membres votants, le conseil municipal décide de retenir l'offre de Monsieur ROUYER.

SUBVENTIONS 2021

La commission des finances s'est réunie le 17 novembre 2021 et a étudié les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2021.

Monsieur DUCREUZOT, président de TZCLD, Monsieur HISLEN, président de l'USM tennis de table et Madame GUIRY, présidente de l'association des Amis du Foyer de Vie ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 membres votants, le conseil municipal approuve la proposition de la commission des finances.

TARIFS 2022

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'augmentation des tarifs pour l'année suivante, sur proposition de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 membres votants, le conseil municipal approuve la proposition de la commission des finances.

AUTORISATION D'ENCAISSEMENT – LOCATION VERBALE

La commission des finances, réunie le 30 novembre 2021, propose d'appliquer le taux d'évolution des fermages à la location du pré route de VANDENESSE, loué à Monsieur MALCOIFFE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 membres votants, le conseil municipal approuve la proposition de la commission des finances.

FOURNISSEURS 2022

Chaque année, le Conseil Municipal établit la liste des fournisseurs pour l'année suivante, sur proposition de la commission des finances.

Pour ce qui est des électriciens et des plombiers, une répartition des bâtiments est proposée entre chaque artisan.

En cas d'urgence et d'impossibilité à intervenir dans les délais impartis, il pourra être fait appel à une entreprise extérieure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal approuve la proposition de la commission des finances.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA CROIX GUILLIER

Le conseil municipal a délibéré pour la mise à disposition des parcelles cadastrées D762 et D781, situées à la Croix Guillier, à l'association AVENIR pour les études de faisabilité du projet de méthanisation porté par cette association.

La commune a saisi le service des Domaines afin d'avoir une estimation du prix de vente possible. Cette estimation a été présentée à la commission des finances, réunie le 30 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide, par 4 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, de fixer le prix de vente des 2 terrains, avant négociation, à 35 000 €**
- **Autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec l'association AVENIR qui souhaite se rendre acquéreur de ces parcelles.**

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA CCBLM

La CCBLM a contacté la commune pour un éventuel achat de terrains situés derrière la ZA du Haut Pontot pour y installer la future école de production, projet porté par l'association AVENIR.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- AH 2 d'une surface de 688 m², classée en zone Aa : constructions autorisées en relation avec l'activité agricole
- AH 3 d'une surface de 1 295 m², classée en zone Aa.
- AH 102 d'une surface de 6 912 m², classée en zone 1Aux : zone à urbaniser pour activité de commerce ou artisanale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal se prononce favorablement sur cette cession et autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec la CCBLM.

ACQUISITION D'UN BATIMENT

Monsieur BONORON a mis en vente sa propriété située route de Châtillon. Le prix de vente annoncé est de 150 000 €.

Des contacts ont été pris avec le propriétaire afin d'envisager une éventuelle acquisition par la commune de ce local afin de rassembler tous les services techniques et les lieux de stockage au même endroit.

Ce local pourrait être partagé avec TZCLD par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la démarche de négociation avec le propriétaire à laquelle seront associées les commissions finances et travaux.

VERGERS DE SAUVEGARDE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de MOULINS ENGILBERT a décidé d'implanter des vergers de sauvegarde, arbres fruitiers et haies mellifères, sur 3 parcelles lui appartenant : le Pré Yon, le pré de la Brosse et le pré de l'Escame.

La région soutient ces projets qui participent à la sauvegarde d'un patrimoine naturel en préservant les espèces endémiques et en favorisant la biodiversité et luttent ainsi contre le réchauffement climatique à l'échelle locale.

De plus, ces vergers entrent dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial puisque les fruits issus de ces plantations pourront alimenter les marchés locaux et/ou les cantines collectives.

Les devis présentés s'élèvent à :

- 3 717.90 € HT pour les travaux de création des vergers : plants, tuteurs, protections individuelles contre le gibier, paillage, travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation) et travaux de plantation (si prestation externalisée)
- 5 020.20 € HT pour la signalétique (nom des arbres)

La Région peut apporter une aide financière représentant :

- 70 % maximum du coût des travaux de création
- 70 % maximum du coût de la signalétique plafonnée à 2 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette aide financière et de valider le plan de financement suivant :

Dépenses : Création du verger :	3 717.90 € HT
Signalétique :	5 020.20 € HT
Recettes : Conseil Régional : 70 % de 3 717.90 € HT	2 602.53 €
Conseil Régional : 70 % de 5 020.20 € HT plafonné à	2 000.00 €
Autofinancement :	4 135.57 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des services instructeurs.

PARKING BUS DU COLLEGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Lors de la réunion du 18 février 2021, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer l'étude d'aménagement du parking "bus" situé devant le collège "Les Deux Rivières" et de solliciter les financeurs potentiels.

Des aides peuvent être sollicitées au titre des amendes de police et de la DETR 2022.

Compte tenu des devis reçus, le projet est estimé à 77 050.80 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses :	77 050.80 € HT
Recettes :	
Amendes de police (forfait) :	20 000.00 €
DETR : 54 % de 77 050.80 €	41 607.00 €
Autofinancement :	15 443.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des services instructeurs.

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population de la commune de MOULINS ENGILBERT va être réalisé du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune est partagée en 4 districts, il est donc nécessaire de recruter 4 agents recenseurs,

Ces agents participeront à 2 réunions de formation, feront une tournée de reconnaissance avant le 20 janvier afin d'établir le carnet d'adresse puis procéderont au recensement en lui-même.

Chaque district est composé d'une partie du bourg et une partie des écarts.

Lors du dernier recensement, en 2016, le conseil municipal avait décidé de fixer à 1 000 € nets, la rémunération de chaque agent,

Il est proposé de reconduire ce montant pour 2022, ce qui représente un salaire brut de 1 244,25 € auxquels il convient d'ajouter les charges patronales, soit 436,73 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants le conseil municipal décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 1 000 € nets.

RECRUTEMENT D'UN OU UNE SECRETAIRE

Madame REVILLER va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2022, date de radiation des cadres et un (ou une) remplaçant(e) doit être recruté(e).

Pour le bon suivi des différents projets en cours, il est nécessaire de prévoir un recrutement dès le mois de mars afin que l'agent recruté puisse se familiariser avec ces dossiers et participer à l'élaboration du budget 2022.

Madame REVILLER est rédacteur territorial principal 1^{ère} classe. Il est proposé de recruter un agent appartenant au même cadre d'emploi des rédacteurs.

L'offre d'emploi doit être déposée 2 mois avant le recrutement pour être dans la légalité. Elle pourrait donc être mise en ligne sur le site cap territorial fin décembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal décide procéder au recrutement d'un ou une secrétaire pour remplacer Madame REVILLER, à compter du 1^{er} mars 2022 et appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs.

REPAS DES AINES - CADEAU AUX ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Huit élèves du lycée professionnel "François Mitterrand" de CHATEAU CHINON ont assuré le service pour le repas des aînés bénévolement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal décide d'offrir une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 30 € à chaque élève ayant assuré le service pour le repas des aînés.

DECISION MODIFICATIVE

La commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR pour les travaux d'assainissement projetés rue Coulon, rue des Marbres, rue de Champmartin et rue des Groseilliers.

Entretiens, la CCBLM a décidé de prendre la compétence " assainissement ".

La part de la DETR relevant de la rue des Marbres et dont le solde a été versé fin 2020, doit donc être reversée à la CCBLM.

Les crédits ont été inscrits au budget 2021 mais pas sur le bon chapitre.

La décision modificative suivante est donc présentée à l'approbation du conseil municipal :

Dépenses d'investissement :

- Compte 1341 : DETR - 19 457,58 €
- Compte 1341 – chapitre 040 : + 19 457,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Dans l'attente du vote du budget, il est possible d'engager la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit cette possibilité pour les dépenses d'investissement si le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Il vous est donc proposé d'accorder cette autorisation afin de ne pas se retrouver bloqué dans l'attente du vote du budget 2022.

L'engagement des dépenses d'investissement pourrait être de 326 524.50 €, compte tenu des crédits ouverts et des décisions modificatives au cours de l'exercice 2021.

CHAPITRE	INTITULE	BP 2021	OUVERTURE 2022
Chapitre 20	Immobilisations		

	incorporelles		
2031 – op 263	Bibliothèque	40 000.00 €	10 000.00 €
2031 – op 264	Commagney	27 000.00 €	6 750.00 €
2031 – op 265	Vestiaires foot	20 000.00 €	5 000.00 €
2031 – op 266	Aménagement Place Lafayette	20 000.00 €	5 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	156 638.00 €	39 159.50 €
2113 – op 268	Parking collège	92 460.00 €	23 115.00 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles en cours		
2313 – op 258	Bon Laboureur	950 000.00 €	237 500.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2021.

REDUCTION DE L'ENVELOPPE VOIRIE DE LA CCBLM

Actuellement, l'enveloppe dédiée aux travaux pour la voirie communale est de 100 000 €.

Il est possible de demander une diminution de cette enveloppe jusqu'à 40 %, pour une année, si nous avons des travaux à réaliser, notamment sur les trottoirs qui restent de la compétence de la commune.

Compte tenu des travaux nécessaires à réaliser sur les trottoirs qui deviennent urgents, il est proposé de solliciter une diminution de notre enveloppe de 40 %, soit 40 000 € pour 2022 afin de programmer ces travaux sur l'exercice prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal décide de solliciter la diminution de 40 % de l'enveloppe dédiée aux travaux de voirie réalisés par la CCBLM pour 2022.

AFFECTATION DE LA DCE

Le Conseil Départemental a alloué une somme de 18 253 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal décide d'affecter la DCE aux travaux de bâtiments et de voirie.

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE URBANISME DE NIEVRE INGENIERIE

La Commune de MOULINS ENGILBERT a confié, par convention, au Pôle Urbanisme de NIEVRE INGENIERIE l'instruction des dossiers de permis de construire, de démolir, d'aménager, de déclarations préalables et de certificat d'urbanisme.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation de ces actes devra être accessible à tous les usagers.

Le pôle urbanisme a donc dû se doter du matériel nécessaire pour permettre cette dématérialisation.

Aussi, afin de financer ces investissements, la grille tarifaire a été réévaluée.

Un avenant est donc présenté à l'approbation du conseil municipal afin que la commune puisse continuer à bénéficier de ce service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette décision.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la DRAGNE a transmis son rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2020.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 membres votants, le conseil municipal prend acte de ce rapport

QUESTIONS DIVERSES

Appel à manifestation d'intérêt "Bien vieillir"

Monsieur le Maire fait part du dépôt de 2 dossiers dans le cadre de la démarche Bien Vieillir dans les Petites Villes de Demain qui vise à soutenir des projets et actions, répondant aux besoins et aspirations actuelles et futures des personnes en perte d'autonomie dans les communes du programme.

Cette démarche s'articule en 3 volets dont la mise en place d'une fabrique à projets de solutions innovantes d'habitat inclusif adaptées aux besoins des séniors localisées dans les communes Petites Villes de Demain.

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, assorti d'un projet de vie sociale et partagée dont l'objectif est de prévenir la perte d'autonomie et favoriser le "vivre ensemble" afin de limiter le risque d'isolement.

La fabrique à projets soutient les projets localisés à proximité des services du quotidien et animés d'un projet de vie sociale et partagée.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus suite :

- à l'organisation du repas des aînés,
- à la distribution des bons d'achat aux personnes qui n'ont pu assister au repas,
- à l'aide apportée dans le cadre de l'organisation du marché de Noël

Il remercie également les conseillers pour leur investissement tout au long de l'année.